

Affaire Benalla : motions impossibles

FRANCE Les motions de censure de l'opposition n'ont pas fait chuter le gouvernement

- Rude journée pour l'exécutif qui a subi de plein fouet la colère des députés de l'opposition.
- De nouvelles révélations remettent en cause la sincérité des propos d'Alexandre Benalla.

Dix jours d'une crise qui ne semble plus en finir... et qui a transformé l'Assemblée nationale en terrain de joutes violentes. Ce mardi, le gouvernement français a dû faire face à deux motions de censure, déposées dans le sillage de l'affaire Benalla. L'une de droite, par Les Républicains, et l'autre de gauche, issue d'une alliance inédite entre socialistes, communistes et députés insoumis. Un enjeu purement politique, puisqu'il n'y a eu aucun suspense sur les scrutins : ni Les Républicains avec 103 députés, ni la gauche avec 63, ne pouvaient, même en votant tous les uns pour les autres, rassembler la majorité requise de 289 voix qui ferait chuter le gouvernement. La première motion a rassemblé 143 votes, la seconde 74 votes.

Faits inédits toutefois : c'est la première fois que l'opposition a recours à ce procédé depuis que le président Macron est en fonction. C'est également la première fois depuis 1980 que deux motions sont débattues simultanément.

La promesse du nouveau monde formulée par Emmanuel Macron ? Morte si l'on en croit l'opposition. A gauche comme à droite, les députés sont d'accord sur un point résumé par Christian Jacob : « *Il faut en finir avec la confusion des pouvoirs. La présidence n'est pas au-dessus des lois.* » Après

l'intervention du chef de file des Républicains à l'Assemblée, c'est André Chassaigne, président du groupe Gauche démocrate et républicain, qui a défendu la motion de censure de la gauche, citant pêle-mêle Aragon et Montesquieu.

Côté majorité, on a tenté par tous les moyens de minimiser la crise politique entraînée par l'affaire du collaborateur du président. « *Fautes individuelles, compromissions insidieuses, petits arrangements* », a résumé Edouard Philippe d'une voix placide. Après avoir dénoncé les « *oppositions de rencontre et de circonstance* », le Premier ministre a profité de la tribune pour dérouler le bilan de la première année de l'ère Macron sous les huées de l'opposition... et les standing ovations des députés de la majorité.

En parallèle à cette session parlementaire mouvementée, les auditions se sont poursuivies ce mardi devant la commission des lois du Sénat. C'était au tour de Christophe Castaner de s'exprimer sur l'affaire Alexandre Benalla. Pendant environ une heure et demie, le délégué-général de La République en marche a répondu aux questions des sénateurs.

« Il faut en finir avec la confusion des pouvoirs. La présidence n'est pas au-dessus des lois »

des lois » C. JACOB, CHEF DE FILE LR

A retenir de cette audition : Castaner a bien été mis au courant dès le 2 mai des faits survenus la veille place de la Contrescarpe, à Paris, et de l'existence d'une vidéo impliquant Alexandre Benalla, chargé de mission à l'Élysée, et Vincent Crase, employé de LREM. Concernant la sanction prise à l'encontre de Vincent Crase, Christophe Castaner a expliqué avoir adopté un « *parallélisme des formes* » et l'avoir donc suspendu du 4 au 18 mai, comme pour Alexandre Benalla. Coup de théâtre en direct, Christophe Castaner

a également annoncé son licenciement.

Du côté de l'ancien collaborateur d'Emmanuel Macron, l'étau se resserre. Ce lundi, le parquet de Paris a annoncé l'ouverture d'une nouvelle enquête : Alexandre Benalla est accusé d'autres faits de violence le 1^{er} mai dans la capitale française, cette fois au jardin des Plantes, quelques heures avant les heurts survenus place de la Contrescarpe.

S'il s'était pourtant défendu de toute intervention au jardin des Plantes, une nouvelle vidéo semble pourtant prouver le contraire : sur ces images, un homme habillé comme l'ancien chargé de mission apparaît en train de trainer

un manifestant. Deux jeunes de 23 et 24 ans affirment avoir été victimes d'une interpellation musclée de la part d'Alexandre Benalla et son acolyte Vincent Crase au jardin des Plantes.

Dans une interview au *Journal du Dimanche*, Benalla avait cependant ré-

Après avoir dénoncé les « oppositions de rencontre et de circonstance », le Premier ministre a profité de la tribune pour dérouler le bilan de la première année de l'ère Macron. Christophe Castaner, lui, a été entendu par la commission des lois du Sénat.

■ GÉRARD JULIEN/AFIP

futé toute « *intervention* » lors des événements visés par la nouvelle enquête. « *J'étais derrière les policiers en tant qu'observateur, on peut le voir distinctement. Je n'ai ni casque, ni brassard, ni radio.* » Autre contradiction pour la défense du collaborateur violent qui disposait d'un accès privilégié à l'Assemblée nationale : Benalla est entré dans l'enceinte du Palais Bourbon le 16 mai et 17 mai. Soit pendant sa période de suspension de l'Élysée, révèle *Le Figaro*. Période à laquelle l'intéressé se trouvait, selon son avocat... en Bretagne. ■

MARINE BUISSON

CONSÉQUENCE

Transparence pour les collaborateurs officiels

L'association anticorruption Anticor a saisi la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) pour qu'elle demande à tous les chargés de mission de l'Élysée, sous le feu des projecteurs depuis l'affaire Benalla, de se conformer aux règles de transparence. Pour Anticor, l'affaire Benalla a révélé « *l'existence de chargés de mission qui, bien qu'affectés au cabinet du président de la République, ne figuraient pas dans l'arrêté relatif à la composition du cabinet du président de la République* », et donc échappaient à tout contrôle sur le respect de ces obligations. L'association a donc demandé mardi à la HATVP de solliciter auprès du secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler « *la liste exhaustive* » des chargés de mission affectés au cabinet présidentiel, d'enjoindre ces derniers à transmettre leur déclaration et de saisir le parquet des manquements aux obligations de déclaration, punissables de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.

M. BN.